



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°89

<u>Sommaire</u>: Congrès national, CAPD, Mouvement, allégements de service, Circulaire de rentrée, CTA, Carte scolaire, Fonction Publique, Loi Blanquer, Appel candidature, hors classe, stagiaires, Retraite, Lu au BO



11ème congrès national du SNUipp-FSU

C'est à Perpignan, dans la capitale Catalane et sous le climat de ce Sud de la France, entre mer et montagnes pyrénéennes que s'ouvre le 11ème congrès du SNUipp-FSU. 400 congressistes venant des quatre coins de la France, de la Navarre et de toutes les outres mers, vont travailler et finaliser leur projet syndical pour les trois années à venir. Bien chaussés et dans les mains de la section départementale des Pyrénées orientales, les conditions sont réunies pour construire un autre projet pour l'école que celui à l'œuvre et contre lequel les personnels des écoles se sont particulièrement mobilisés dans les dernières semaines.

Lire la suite ICI

Aussi c'est par un Nous, On Est Là ! que les militant-es du SNUipp-FSU ont tenu à rappeler, dès le début de ce congrès, qu'il faudra compter avec les personnels pour construire l'école de demain.

Une délégation des Alpes-Maritimes est bien sûr présente!



CAPD "1ère phase du mouvement " prévue le 20 juin après-midi

Autres points à l'ordre du jour:

- liste d'aptitude corps des PE
- hors classe
- étude des 1ers refus de temps partiel
- questions diverses

En CAPD le SNUipp-FSU c'est 8 élu-e-s sur 10



Les groupes de travail se sont achevés hier.

Des centaines de mails et d'appels réceptionnés en amont et pendant les groupes de travail. Les élu-es du SNUipp-FSU ont apporté une réponse à chacun-e.

Lors de ces groupes de travail, le SNUipp-FSU a joué un rôle majeur et a participé activement aux échanges et vérifications des barèmes en lien notamment avec les doubles fournis par les collègues.

Nous avons vérifié un par un tous les accusés dans un souci de transparence et d'équité et ce, dans des délais extrêmement courts.

Des modifications, corrections ou ajouts ont pu ainsi être faits.

A noter que les erreurs ont été limitées du fait notamment de bonifications très restreintes et d'un logiciel extrêmement fermé et n'incluant aucune souplesse;

Pour exemple, "exit" les bonifications pour stabilité sur poste si le collègue a eu une journée d'autorisation d'absence accordée sans traitement ! Puisque ce genre d'autorisation implique le retrait d'un jour d'AGS (la double peine !). Le collègue se retrouve donc avec une AGS de 2a 9m 29 jours ... et non de 3 ans ("bienveillance" quand tu nous tiens...). Ou bien encore les périodes de congé parental qui sont elles aussi exclues du comptage....

Les services de l'IA ont su aussi être efficaces en amont pour tenter de rattraper le retard pris.

Concernant les demandes de priorités médicales/sociales, elles ont été aussi étudiées.

Le SNUipp-FSU a informé chaque collègue et est intervenu sur chaque situation légitime. Toutes les demandes n'ont pas été prises en compte en lien aussi avec l'avis médical ou social formulé. Une étude compliquée du fait du changement des règles qui ont été imposées et qui laissent là encore très peu de marge de manoeuvre et de souplesse.

Sachant aussi que les postes proposés au mouvement provisoire seront plus réduits que les années précédentes.

La CAPD "1ère phase du mouvement" est prévue le 20 Juin (si l'algorithme fonctionne normalement quand l'ordinateur tournera). Nous devrions être destinataires des propositions d'affectation environ une semaine avant.

A NOTER (1)

- + Concrètement aussi, l'appel aux interim de direction et le second mouvement des directeurs à TD se feront en même temps, dans la foulée de la CAPD, dans des délais réduits.
- + Conséquence du retard du mouvement : le stage des directeurs nouvellement nommés est retardé au 24 juin. Il se terminera à partir de mi-septembre sous forme massé ou filé.
- + Le mini mouvement TRS est lui aussi de fait retardé et il est à prévoir des délais très courts pour faire les voeux pour pouvoir espérer des affectations avant la sortie des classes.
- + Quant au mouvement provisoire... pas de date annoncée à ce jour...mais il paraît évident que les affectations ne pourront se faire avant la fin des classes.



A NOTER (2!): une enveloppe bien remplie est partie vendredi direction le Ministère !

Elle contenait l'ensemble des courriers (pour rappel, voir **ICI**) retournés par les collègues, les écoles pour protester contre les modifications majeures imposées dans la précipitation et sans aucun recul pour protester contre le retard inadmissible des opérations et exiger le respect dû aux personnels ! **Merci aux collègues qui ont soutenu cette démarche !**



Allégements de service

Le SNUipp-FSU, comme les années précédentes, est intervenu à plusieurs reprises auprès de l'IA pour demander une augmentation conséquente des possibilités d'allègements afin de prendre en compte le plus grand nombre de demandes.

Même si toutes les demandes ne peuvent aboutir, cette année 33 possibilités sont allouées, à mettre sans nul doute à l'acquis des interventions répétées du SNUipp-FSU.

Le Médecin de prévention a établi la liste des collègues concerné-es. Nous en avons informé les collègues.



Pour la rentrée, une circulaire bien carrée!

La circulaire de rentrée publiée au BO ce mercredi 29 mai ne concerne que l'école primaire et martèle à chaque bout de ligne la priorité mise sur le « lire, écrire, compter ». Elle s'accompagne de nouvelles « recommandations » et indications fortes de pratiques pédagogiques notamment pour l'école maternelle qui fait l'objet de trois nouveaux guides sur le langage, la découverte des nombres et les langues vivantes étrangères.

LIRE la suite: ICI

Une circulaire qui formate les enseignants

"Avec ces textes on va vers des enseignants qui ne seront plus des professionnels mais des exécutants". Pour Francette Popineau, la circulaire de rentrée et les "recommandations" qui l'accompagnent sont un retour en arrière aux programmes de 2008.

LIRE L'INTERVIEW DE Francette Popineau, secrétaire général du SNUipp-FSU http://www.cafepedagogique.net/LEXPRESSO/Pages/2019/05/31052019Article636948 832233762960.aspx



Comité technique académique présidé par le recteur II s'est réuni le 29 mai

Points 1er degré

- Le plan de formation continue

Le SNUipp-FSU a vivement critiqué le PAF 2019.

Indigent au niveau de l'offre de formation, tous les stages portent sur les fondamentaux " Lire, écrire, compter ", les concertations pédagogiques ne sont centrées que là-dessus. Pratiquement aucun stage à candidatures individuelles.

Et bientôt les stages obligatoires pendant les vacances (?! lire ICI)

Quelle ambition ! (sic)

Le SNUipp-FSU a voté contre tout comme la CGT et le SE. A noter que le SNALC a voté pour...

Le ministère a clairement affiché depuis son arrivée sa volonté de mettre aussi au pas la formation continue des enseignants notamment dans le cadre des 18 heures annuelles d'animation pédagogique avec des thèmes et des contenus imposés, avec la volonté de prescrire "les pratiques quotidiennes" des enseignants. On peut évidemment s'interroger sur la valeur de consignes qui relèvent davantage du formatage que de formations.

Si la volonté ministérielle est de transformer la formation en simple séance de transmission de la doxa officielle et les formateurs en répétiteurs, comment penser par contre que cela marchera mieux ?! Majoritairement utilisée comme outils de pilotage des réformes ou comme réponse à des priorités nationales, la formation n'est pas perçue par le professeur comme construite pour lui et pour les formateurs ce sont aussi des défis à relever et des pressions ou commandes institutionnelles qui ne participent pas de « l'école de la bienveillance »

Pour le SNUipp-FSU, les enseignants doivent garder la main sur leur métier, être formés et disposer de leur liberté pédagogique pour engager les élèves dans la construction de leurs apprentissages dans une véritable logique de démocratisation de l'école.

Le projet de circulaire pour la rentrée 2019 nous inquiète fortement à ce sujet car éclairant sur les intentions ministérielles : ou comment imposer les choix pédagogiques à travers un contrôle tatillon et des pressions (notamment concernant les collègues exerçant en CP/CE1 dédoublés) et la multiplication des référentiels et des guides, la mise au pas de l'école maternelle par le biais de sa normalisation, la priorité nationale axée sur les « fondamentaux », nouveaux guides qui doivent « faire l'objet de présentations et d'explicitations en direction des enseignants et des directeurs », missions d'observation et de contrôle à tous les échelons-clés, animations pédagogiques aux contenus imposés... En matière de formation, le ministère impose ses choix, le terrain subit.

Le SNUipp-FSU l'a dénoncé à tous niveaux et poursuivra ses interventions, y compris dans le cadre du Conseil de formation continue localement.

- Conséquence du retard du mouvement :

le stage des directeurs nouvellement nommés est retardé au 24 juin. Il se terminera à partir de mi-septembre sous forme massé ou filé.

- A NOTER aussi que la circulaire académique relative au Compte personnel de Formation devrait paraître sous peu

Elle a été enfin présentée lors du CTA

Le SNUipp-FSU avait relancé IA et Rectorat à ce sujet à plusieurs reprises.

Le compte personnel de formation (CPF) est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2017. Ce nouveau dispositif, qui s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF), permet d'acquérir chaque année de nouveaux droits à la formation.

Utilisation du CPF

Les droits acquis au titre du CPF permettent de suivre une action de formation (hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées), un accompagnement ou bénéficier d'un bilan de compétences ou encore un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ayant pour objet :

- l'acquisition d'un diplôme, titre ou certification listés sur le Répertoire National des Certifications Professionnelles
- le développement de compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution de carrière.
- la préparation à un concours ou examen.



Carte scolaire 2019: phase d'ajustement de juin

En préparation des Groupes de Travail des 13 et 17 juin, le SNUipp-FSU 06 met à disposition des écoles les fiches de suivi syndical "carte scolaire" pour la phase d'ajustement de juin. L'IA dispose encore de 14 postes à distribuer.

Les classes dédoublées en Education Prioritaire seront également l'objet de réajustements en fonction des inscriptions réalisées et des prévisions affinées en fin d'année scolaire.

N'hésitez pas à nous solliciter si questions!

Télécharger les fiches de suivi carte scolaire : ICI



Transformation de la Fonction publique : Les professeurs en première ligne

Qu'elles sont douces, les pires mesures sur les carrières des enseignants adoptées au Sénat! L'assemblée nationale a terminé le 22 mai l'examen de la loi transformation de la Fonction publique. Or l'Éducation nationale fournit à elle seule la moitié des fonctionnaires d'État.

Le texte met à plat le statut de fonctionnaire et prépare la généralisation de la contractualisation alors que le président de la République souhaite 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires.

Parmi les mesures adoptées en 1ère lecture, signalons la fin du contrôle par les commissions paritaires de l'avancement et de la mobilité des agents, la généralisation de la contractualisation pour quasiment tous les emplois, l'évaluation du mérite par le supérieur hiérarchique direct avec effet salarial, la possibilité de rompre le contrat de fonctionnaire simplement, le détachement d'office dans une entreprise privée, etc.

Avec cette loi, le gouvernement "modernise" la Fonction publique en faisant sauter les verrous du contrôle syndical.

L'avenir du fonctionnaire c'est le management privé ?

LIRE la suite: ici

LIRE aussi l'aricle du SNUipp-FSU: la réforme de la Fonction publique de A à Z ICI

Remise en cause des instances paritaires, recours institutionnalisé aux contractuels, gestion et évaluation des personnels, mobilité : la réforme de la Fonction publique préparée par le gouvernement aurait de lourdes conséquences pour les enseignantes et les enseignants. Toutes les raisons de la mobilisation



Loi Blanquer : ce n'est pas fini!

Alors que le Sénat a voté les nombreuses modifications apportées au projet de loi Blanquer, dont la suppression des EPLESF, un point sur ces modifications dont nombre d'entre-elles ne laissent pas d'inquiéter. La mobilisation reste à l'ordre du jour.

C'est à mettre au crédit de la mobilisation des enseignants, des parents et des élus locaux, les « établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux » (EPLESF) pourraient ne pas voir le jour, leur création ayant été supprimée du projet de loi Blanquer discuté au Sénat ces derniers jours.

Pour autant, d'autres articles de la loi ont été maintenus, amendés ou ajoutés, avec au final un texte qui dessine un avenir inquiétant pour l'école et ses personnels.

Point d'étape.

Tour d'horizon complet de la situation ici



Poste de conseiller pédagogique départemental « Ecole maternelle : école de l'épanouissement et du langage »

susceptible d'être vacant pour la prochaine rentrée scolaire. Candidatures AVANT le vendredi 7 juin 2019 à midi

Copie au SNUipp-FSU - Tout est: ICI



Les avis du DASEN sont arrivés dans les boites Iprof Notre dossier et la fiche syndicale de suivi ici

Concernant les recours formulés par les collègues, le SNUipp les portera devant l'IA en CAPD.



Pour la cinquième année consécutive, le SNUipp-FSU donne la parole aux stagiaires en Espé sur leurs conditions de formation initiale, leurs besoins.

Un recueil précieux pour améliorer les débuts de carrière, surtout au moment où le gouvernement entend réformer en profondeur la formation initiale des PE.

Affectation, charge de travail, conditions de stage, difficultés, en quelques clics les stagiaires actuellement à temps plein sur le terrain ou avec un mi-temps de formation à l'Espé peuvent témoigner sur l'enquête en ligne annuelle du SNUipp-FSU.

Une enquête particulièrement importante au moment où le gouvernement entend réformer en profondeur la formation initiale des PE. Elle sera incontestablement un point d'appui pour les négociations en cours et à venir.

Chaque année, vous pouvez retrouver les résultats de cette enquête dans le dossier spécial de la revue du SNUipp-FSU destinée aux débuts de carrière dans le métier :

« Fenêtres sur cours 1ères classes » du mois d'octobre.

Remplir l'enquête ici



Retraites : comprendre la réforme Macron, lutter avec la FSU pour développer les solidarités

La loi en préparation sur les retraites ne serait présentée qu'au deuxième semestre 2019, mais c'est dès maintenant que, suite aux premières annonces donnant les grandes lignes du projet, les salariés doivent s'emparer du dossier, intervenir, s'opposer et proposer des alternatives. Le vote pour FSU aux élections professionnelles de décembre 2018 sera une occasion d'exprimer le rejet de tout projet qui mettrait à mal les solidarités.

La FSU publie ici l'ensemble des documents qui détaillent les projets gouvernementaux ainsi que des compte rendus des réunions au haut commissariat à la réforme des retraites : dossier complet de la FSU ici



Lu au BO n° 22 du 29 mai 2019

Circulaire de rentrée 2019 : Les priorités pour l'école primaire

Recommandations pédagogiques : L'école maternelle, école du langage

Recommandations pédagogiques : Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations

Recommandations pédagogiques : Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle

<u>Attendus de fin d'année et repères annuels de progression</u>: Programmes de français, de mathématiques et d'enseignement moral et civique du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4)

<u>Vacance de postes</u> : Fédération française du sport universitaire (FF Sport U) à la rentrée 2019-2020



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078

Conserver "le bénéfice de la limite d'âge : ATTENTION!

Pour les ex-instits devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge" (60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension peut être important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre cette limite d'âge.

Le prolongement d'activité au delà de la limite d'âge du corps d'origine n'est possible que dans la limite de 10 trimestres dans le cas général.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06: http://06.snuipp.fr

Mail: snu06@snuipp.fr

Adresse: 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél: 04 92 00 02 00

SNUipp National : http://www.snuipp.fr

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06 infos